

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2024

Le Procès-verbal de la séance 02 octobre 2024 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - **Mme** Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.219-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements et des ouvertures de crédits sur le budget,

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		71 500,00 €
TOTAL D 10 : Dotation, fonds divers et réserves		71 500,00 €
D 2152 : Installations de voirie	71 500,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	71 500,00 €	

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse, le 27 novembre 2024



Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif du conseil municipal est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

🚧 Montant budgétisé au chapitre 20 - 21 - 23 : 3 080 216,98 euros
🚧 Montant autorisable (25%) : 770 054,24 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 27 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA REHABILITATION DE L'ATELIER COMMUNAL

L'atelier communal, situé chemin de Béning a été construit dans les années 1970. Les conditions d'utilisation du bâtiment se sont dégradées au fil des ans. L'usure des installations et des équipements rendant l'espace de travail inadapté aux besoins et aux normes actuels.

L'atelier présente des défaillances en matière d'isolation thermique ce qui entraîne des consommations énergétiques importantes.

Une étude de faisabilité a été réalisé par le bureau d'étude ADL INGENIERIE, le montant des travaux s'élève à 876 332,48 € H.T soit 1 038 798,97 € T.T.C.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 40 %

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable à la réhabilitation de l'atelier communal pour un montant de 876 332,48 € H.T
- Inscrire les crédits au budget 2025
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 2 PARCELLE N° 55 APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE KINNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Monsieur Jean-Christophe KINNEL de vendre la parcelle cadastrée section 2 n° 55 d'une contenance de 6,92 ares. Ce terrain est situé dans une zone stratégique pour le développement des projets municipaux. En effet, ce terrain se situe aux abords du périscolaire, des écoles et de la future résidence sénior. Le prix de l'are est fixé à 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition du terrain cadastré Section 2 parcelle n° 55 appartenant aux consorts KINNEL d'une contenance de 6.92 ares aux prix de 10 000,00 € l'are soit 69 200,00 €.
- Charge l'office Notarial LANG & WOHLIKA-MEGLLEN, notaires associés sise à SAINT-AVOLD de mener à bien cette opération
- Autorise MONSIEUR le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (voix pour : 17 ; Abstention : 1)



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 25 septembre 2024

Date d'affichage
Le 20 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 2 PARCELLE N° 56 APPARTENANT AUX CONSORTS KINNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention des consorts KINNEL de vendre la parcelle cadastrée section 2 n° 56 d'une contenance de 2,09 ares. Ce terrain est situé dans une zone stratégique pour le développement des projets municipaux. En effet, ce terrain se situe aux abords du périscolaire, des écoles et de la future résidence sénior. Le prix de l'are est fixé à 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition du terrain cadastré Section 2 parcelle n° 56 appartenant aux consorts KINNEL d'une contenance de 2,09 ares aux prix de 10 000,00 € l'are soit 20 900,00 €.
- Charge l'office Notarial LANG & WOHLIKA-MEGLLEN, notaires associés sise à SAINT-AVOLD de mener à bien cette opération
- Autorise MONSIEUR le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (Voix pour : 17 ; Abstention : 1)



Seingbouse, le 20 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 27 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sepr novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - **Mme** Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIC RELATIVE AU PROJET DE DECARBONATION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la société AGC Glass Seingbouse a fait une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture dans le cadre du projet de décarbonation – efficacité énergétique et changement de combustible pour l'alimentation du four de fusion, et pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la société AGC Glass Seingbouse.

Cette demande est soumise enquête publique d'une durée de 37 jours soit du 16 décembre 2024 au 21 janvier 2025.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord sans réserve à la demande de la société AGC GLASS Seingbouse
- Approuve le dossier qui lui a été présenté.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - **Mme** Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL- Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SUBVENTION A L'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES DE HOMBURG-HAUT ET ENVIRONS

Madame Delphine CAGIN, adjointe, informe le Conseil Municipal que l'Union des Anciens Combattants de Hombourg-Haut et environs a proposé d'organiser une visite du musée de Gravelotte pour les élèves de CM2 de la commune. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de l'Union des Anciens Combattants de mener une action de transmission de la mémoire.

Afin de financer cette sortie, l'Union des Anciens Combattants sollicite une subvention de 10 € par participant, soit pour un total de 250 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 250 € à l'union des anciens combattants pour financer la sortie au musée de Gravelot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 250 € à l'Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Hombourg-Haut et environs, pour le financement de cette sortie

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 20 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SUBVENTION EN FAVEUR DES RESTOS DU CŒUR

Madame Linda OLSZEWSKI adjointe, rappelle que comme chaque année la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a organisé l'événement les 10 heures pour la solidarité au complexe nautique Aquagliss.

Cette année, malheureusement, très peu de personnes se sont inscrites, ce qui n'a pas permis de constituer une équipe.

Afin de soutenir cette noble cause, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux restaurants du cœur, à hauteur de 570,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de 570,00 € en faveur des RESTOS DU CŒUR.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 27 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**SUBVENTION A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SOUTIEN AUX
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DU COLLEGE GEORGES
HOLDERITH**

Chaque année, la commune verse une subvention de fonctionnement à la Commission intercommunale de soutien aux activités culturelles et sportives du collège Georges Holderith.

Lors de sa séance du 12 novembre 2024, les représentants des communes membres ont décidé d'allouer une subvention d'un montant global de 8 138,02 € au titre du financement des projets de voyages et/ou de sorties scolaire et d'actions éducatives, culturelles et sportives élaborés par les enseignants de l'établissement à destination des élèves.

Le fonctionnement de la CISACS prévoit que chaque municipalité verse directement au collège une subvention au titre de sa participation au financement desdits projets. Cette aide est proportionnelle au nombre d'élèves de chaque commune scolarisée dans l'établissement et établie sur la base d'une cotisation par élève dont le montant a été fixé à 15.62 € pour l'exercice 2024/2025.

Pour notre commune, cette contribution financière s'élève à 874,72 € au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 874,72 € au titre de l'année scolaire 2024/2025.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 27 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE A LA FACTURE DE LA PORTE D'ENTREE DE L'EGLISE

Monsieur informe que les travaux de l'installation de la nouvelle porte d'entrée de l'église Saint Jacques sont achevés.

Le montant de travaux s'est élevé à 11 300,00 € H.T.

Le Conseil de fabrique participe à cette facture à hauteur de 50 %.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autorise à encaisser la somme de 5 650,0 € de la part du Conseil de Fabrique pour sa participation aux travaux de l'installation de la nouvelle porte d'entrée de l'église.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DON DE L'ENTREPRISE STAGNO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise STAGNO de Seingbouse a fait un don de DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €) au périscolaire pour l'acquisition de mobilier, matériel et divers jeux.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de l'entreprise STAGNO d'un montant de DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €).

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Dans le cadre de la carte scolaire 2025-2026, la Direction des Service Départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN) envisage la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Ce regroupement apporterait une continuité pédagogique depuis la petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction.

Vu la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 qui précise qu'en cas de fusion d'école le Conseil Municipal doit donner un avis préalable ;

Vu les décisions favorables du conseil d'école de maternelle en date du 7 novembre 2024 et du conseil d'école de l'élémentaire en date du 5 novembre 2024

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire en une entité unique dès la rentrée 2025-2026
- DE PRECISER que le groupe scolaire sis Rue du Stade à SEINGBOUSE sera dénommé « GROUPE SCOLAIRE YANN ARTHUS BERTRAND »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire en une entité unique dès la rentrée 2025-2026
- DE PRECISER que le groupe scolaire sis Rue du Stade à SEINGBOUSE sera dénommé « GROUPE SCOLAIRE YANN ARTHUS BERTRAND »

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (Voix pour 17 ; Abstention : 1)



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 27 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : 27 novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - **Mme** Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA LOCATION DU TENNIS AVEC LE FC FREYMING

Monsieur Germain KINNEL Adjoint, informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par le FC FREYMING pour la location du tennis pour les entrainements du club de novembre à février.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter de mettre à disposition du FC FREYMING le tennis moyennant une redevance de 500 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition du tennis (convention jointe à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de mettre à disposition du FC FREYMING le tennis moyennant une redevance de 500 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition du tennis (convention jointe à la présente délibération).

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance :

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2023

L'article L. 5211-39 du CGCT (loi n° 99-586 du 12.7.1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale) prévoit que le Président des syndicats transmette un rapport retraçant l'activité de la structure et qu'il en soit fait communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Le Conseil Municipal a pris connaissance dudit rapport et l'a approuvé.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : vingt sept novembre

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – COORDINATEUR ET AGENTS
RECENSEURS**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025

Sur le rapport du maire ou du Président,

DECIDE

➤ Recenseurs

- D'ouvrir trois emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de :

- 1,032 € brut par feuille de logement remplie
- 1,4274 € brut par bulletin individuel rempli.
- Forfait de 18 € pour les frais de transport
- Forfait de 24 € pour la demi-journée de repérage
- Forfait de 24 € pour chaque séance de formation

➤ Coordonnateur d'enquête

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

- S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.
- S'il s'agit d'un agent, il bénéficiera au choix :
 - d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
 - d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;
 - d'heures complémentaires (pour les agents à temps non complet) ou supplémentaires (pour les agents à temps complet) ;
 - d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire (sous forme d'I.A.T., I.F.T.S. ou I.H.T.S.).

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 20 novembre 2024

Date d'affichage
Le 29 novembre 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : vingt sept novembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance :

MODIFICATION DES POSTES D'ASSISTANT DE LANGUE GERMANOPHONE

Madame Delphine CAGIN, adjointe rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 12 juin 2024, deux postes d'agent d'animation pour assurer les fonctions d'assistant de langue germanophone ont été créés.

Le recrutement a été effectué pendant l'été et les postes ont été pourvus au 2 septembre 2024.

Une des assistantes a décidé de ne pas poursuivre son contrat et a quitté ses fonctions le 30 septembre 2024.

Un nouveau recrutement a été lancé. Face aux difficultés de recrutement, nous sommes amenés à modifier ces deux emplois.

Aussi, je vous propose d'annuler les postes existants et de recréer deux postes :

- Un emploi d'agent d'animation à temps non complet soit 24,30/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2024
- Un emploi d'agent d'animation à temps non complet soit 12,54/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2024

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation

Si ces emplois ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Leurs rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent d'animation, sur la base du 1er échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 27 novembre 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.